

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 29 mars 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Interpellation de M. Jean-Paul Dudt – Statistique sur l'orientation des élèves d'Ecublens selon leur provenance géographique

Suite à l'interpellation de M. Dudt à propos de l'orientation des élèves d'Ecublens selon leur provenance géographique, une statistique sur les années 2010 et 2011 a été établie par la direction des écoles (les chiffres antérieurs sont difficiles à retrouver).

Cette statistique confirme celle établie à l'époque, à savoir que les élèves domiciliés au nord de notre Commune sont plus enclins à une orientation scolaire en Voie Secondaire à Options (VSO) que les élèves en provenance du Sud de la Commune. Cet état de fait n'est du reste pas une surprise pour la direction des écoles.

Suite à une intervention d'un député au Grand Conseil, le canton a mis en place en 2007 le projet "Equité" (5 millions par an) visant à allouer des ressources complémentaires aux établissements "socialement défavorisés". Différents critères ont été pris en compte, notamment celui de la fiscalité (taux d'imposition) et, malheureusement, Ecublens ne fait pas partie des heureux bénéficiaires. Au sein de la CRENOL (Conférence régionales des Etablissements du Nord-Ouest lausannois), seuls les établissements de Renens et de Chavannes peuvent compter sur des ressources complémentaires pour intensifier les cours d'appui et de soutien. Néanmoins, la direction des écoles n'a jamais hésité pour ouvrir des classes de renforcement du français en utilisant l'enveloppe scolaire et plus si nécessaire.

Force est de constater qu'il existe une réalité de précarité de certaines familles et les chiffres montrent bien que tout se joue dans les classes du cycle initial et du primaire. Certains parents cumulent parfois trois emplois différents répartis sur une journée de 24 h. On peut aisément comprendre que ces derniers ne peuvent pas être disponibles pour participer au développement optimal et stimulant de leurs enfants. Même si à l'école tous les élèves ont droit à un enseignement de qualité égale, c'est à la maison que les différences demeurent.

Consciente de cette problématique, la Municipalité n'a pas ménagé ses efforts depuis ces dernières années en mettant en place un certain nombre d'actions dans le cadre de ses compétences, tels que:

- Devoirs surveillés à raison de 3 heures hebdomadaires à un tarif unique modique de Fr. 20.-- par mois pour tous les enfants du CYP (CYcles Primaires);
- études surveillées gratuites pour les élèves dès la 5ème;
- augmentation des subsides pour les activités culturelles;

- création, en collaboration avec la Commission d'intégration Suisses-Etrangers, du programme Piccolo Voice (sensibilisation à la langue française pour les enfants en âge d'entrer au CIN – Cycle INitial);
- création d'un groupe de parents "référents" qui traduisent en de nombreuses langues les convocations et courriers importants pour les parents. Ces parents sont à disposition pour expliquer ou aider administrativement les parents étrangers qui en ont besoin. Le corps enseignant connaît cette prestation;
- augmentation de l'offre en sports scolaires facultatifs (gratuit);
- prévention dans les classes primaires et secondaires (dépendances, violence, circulation routière);
- cours de français organisés par Français en jeu sur le thème de l'école;
- augmentation du nombre de places en accueil préscolaire et parascolaire;
- augmentation du nombre de places au jardin d'enfant Les Moufflets.

2. Réponse au vœu de M. Pierre Zwahlen qui demande l'organisation d'un "événement" pour marquer l'entrée d'Ecublens dans le groupe des dix grandes villes du Canton, en y associant le public, si possible au 1er semestre 2012

La Municipalité ne pourra pas répondre favorablement au vœu ci-dessus formulé lors du Conseil communal du 9 décembre 2011, car comme il peut être relevé de la statistique du SCRIS au 31 décembre 2011, reçue à mi-mars, notre Commune figure au 11^{ème} rang. Toutefois, une fête organisée lors de l'inauguration du nouveau Bâtiment socioculturel sera l'occasion de rencontres entre la population de la Commune. Ci-après, les 11 communes vaudoises les plus peuplées:

1)	Lausanne	128'957
2)	Yverdon-les-Bains	27'651
3)	Montreux	25'141
4)	Renens	20'044
6)	Nyon	18'712
5)	Vevey	18'315
7)	Pully	17'433
8)	Morges	14'896
9)	Gland	11'624
10)	Prilly	11'443
11)	Ecublens	11'341

3. Réponse à la question formulée par M. Pascal Favre quant à l'entretien des routes suite aux conditions hivernales rencontrées les mercredi 15 et jeudi 16 février 2012.

Les équipes de la section VEV sont intervenues comme suit:

Mercredi 15 février dès 20 h:

- 2 véhicules pour le salage des axes principaux et divers autres chemins jusqu'à 23 h;
- en raison du verglas, 1 des véhicules a été accidenté au chemin du Coteau; l'ensemble des rues n'a donc pas pu être réalisé;
- 2 tracteurs de 20 h 30 à 23 h ont procédé à 80 % du salage des trottoirs;

- De 20 h 30 à 22 h 30, 2 collaborateurs ont effectué le salage sur les cheminements pédestres et passages à pieds.

Jeudi matin 16 février:

Le responsable s'est levé dès 4 h pour effectuer les tournées de contrôle et a constaté l'apparition de verglas peu avant 7 h, sur certaines zones. Dès qu'il a remarqué que le réseau routier gelait, toutes nos équipes sont intervenues pour le salage des routes.

Selon les bases légales en vigueur, le salage préventif n'est pas autorisé. D'après la jurisprudence, il n'est pas exigé des villes et communes qu'elles assurent le déneigement simultanément de toutes les routes en permanence, ni qu'elles en garantissent la disponibilité 24 h/24 h.

Le degré de priorité est fixé selon les normes en vigueur, soit:

Degré 1: - Routes à grands débits;

- routes principales;
- axes de transports publics;
- routes conduisant aux gares, hôpitaux, service du feu;
- emplacements des arrêts de bus;
- liaisons piétons.

Degré 2: - Route de quartier (en priorité rue en pente), places de parc publiques.

Degré 3: - Toutes les autres routes.

4. Projet de réaménagement de la déchetterie communale – Mandat d'honoraires pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation

Conformément à l'autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude d'investissements (préavis n° 15/2011 – n° 3), la Municipalité a l'avantage de vous informer qu'un montant de Fr. 22'000.-- TTC a été engagé pour l'ensemble de l'étude du plan partiel d'affectation. Le mandat principal a été adjugé pour un montant de Fr. 17'280.-- TTC, au Bureau Mosini et Caviezel SA à Morges.

Cette somme sera comptabilisée sur le compte n° 450.5010.112, relatif au crédit de réaménagement de la déchetterie communale. Le solde de Fr. 4'720.-- TTC représente notamment une réserve pour les frais d'acquisition de données et réserves sur la procédure.

5. Réponse au vœu de M. Stéphane Masson concernant la circulation des bus TL au chemin de la Raye

Suite à cette demande, le Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement étudie, conjointement avec PoOuest, la possibilité de sécuriser la partie inférieure du trottoir du chemin de la Raye.

Parallèlement, un courrier a été adressé aux TL afin qu'ils sensibilisent les conducteurs de la ligne 33 du danger que le bus fait courir aux enfants lorsque le véhicule passe près du trottoir.

6. Interpellation de M. Frédéric Hubleur: Quelle politique du logement pour notre ville ?

La Municipalité a bien pris connaissance de l'interpellation susmentionnée. Différents services communaux doivent être consultés afin de pouvoir traiter les nombreuses questions soulevées par M. Hubleur. La Municipalité, désireuse de pouvoir y répondre de façon circonstanciée et complète, le fera lors d'une prochaine communication municipale au Conseil communal.

7. Information sur le partenariat TvT Services SA et UPC/Cablecom

Les membres du Conseil communal sont invités à participer à la séance d'information sur le partenariat TvT Services SA et UPC/Cablecom qui aura lieu avant la prochaine séance du Conseil communal, à la Grande salle du Motty, le 10 mai 2012 à 19 h.

Les intervenants seront:

- M. Didier Desfournaux, responsable partenaire network romandie, UPC/Cablecom
- M. Jean-Daniel Ayer, directeur, TvT Services SA
- M. Thierry Huguenin, responsable technique téléseu

La Municipalité